

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Séverine Binet

N° 252147-2023/1-
ISP/DAJI

ANNÉE 2023
N° 57-2023/RAP-COM

RAPPORT
des commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine, de la culture, et de la
jeunesse, des sports et des loisirs (BFP-culture-JSL)
du jeudi 23 novembre 2023

Le **jeudi 23 novembre 2023 à 9 heures 20**, les commissions conjointes du budget, des finances et du patrimoine (BFP), de la culture, et de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) se sont réunies sous la présidence de M. Jean-Gabriel Favreau dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 146734-2023/3-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention n° C.1330-23 relative au versement d'une participation au Groupement d'intérêt Public (GIP) FRANCE VOLONTAIRES de 2023 à 2025 – *délibération APS* ;
- **rapport n° 53235-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 35-2022/APS du 25 mai 2022 instituant un dispositif d'accès en ligne à des activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mov' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS*.

Observation sur le déroulé de la séance :

Lors de l'examen du deuxième projet de délibération, les débats ont également porté sur le dossier inscrit à l'ordre du jour de la séance suivante, des commissions de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL), et de la culture.

- **rapport n° 77254-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mov' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS*.

La synthèse des débats est donc reprise à l'identique sur le rapport des commissions conjointes JSL/Culture du même jour (rapport n° 58-2023/RAP-COM – 253174-2023/1).

Présents :

Membres de la commission BFP :

M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap.

Membres de la commission de la culture :

Mme Inès Kouathé, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele.

Membres de la commission JSL :

Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathé, M. Alesio Saliga M. Petelo Sao.

Absents :

Membre de la commission BFP :

M. Philippe Michel.

Membre de la commission de la culture :

M. Jean Kays.

Membres de la commission JSL :

Mme Nadine Jalabert, Mme Annie Qaeze et Mme Laura Vendegou.

Procurations* :

Membre de la commission BFP :

M. Briec Frogier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau.

Membres de la commission de la culture :

Mme Veylma Falaeo donne procuration à M. Petelo Sao ;

M. Lionel Paagalua donne procuration à Mme Aniseta Tufele ;

Mme Christiane Saridjan-Verger donne procuration à Mme Léa Tripodi.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 6 membres présents et 2 membres absents ou représentés pour la commission BFP, soit 4 membres présents et 4 membres absents ou représentés pour la commission culture et soit 5 membres présents et 3 membres absents pour la commission JSL.

Assistaient également à la séance en leur qualité de conseillères :

Mme Nina Julié, Mme Muriel Malfar-Pauga et Mme Naïa Wateou.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle développement et épanouissement de la personne (SGA-DEP),

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;

M. Denis Bréant, chef du service de l'action sociale (SAS/DPASS) ;

Mme Carmella Fernandes Da Rocha, chargée de mission (DCJS) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;

Mme Morgan Grassineau, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

M. Raphaël Larvor, directeur du développement économique et du tourisme (DDET) ;

M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;

Mme Iolani Martin, chef du service pôle développement humain (PDH/DCJS) ;

Mme Rosalie Mbessa, chargée d'études juridiques (SAJR/DAJI) ;

Mme Laëtitia Olivier, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;

Mme Nicolas Pehau, directrice adjointe du développement économique et du tourisme (DDET) ;

Mme Pahnane Siwasiwa, directrice adjointe provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;

M. Olivier Verdier, juriste (CEEP/DPASS) ;

Mme Suzelle Wilson, chargée de mission (PDH/DCJS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **Rapport n° 146734-2023/3-ACTS** : projet de délibération approuvant la convention n° C.1330-23 relative au versement d'une participation au Groupement d'intérêt Public (GIP) FRANCE VOLONTAIRES de 2023 à 2025 – *délibération APS*

Dans la continuité de la délibération relative à la participation de la province Sud au programme Territoires Volontaires adoptée en août 2022 par délibération n° 50-2022/APS, il vous est proposé un projet de délibération actant un nouvel engagement financier de la collectivité provinciale au programme de mobilité internationale.

La gouvernance du programme Territoire Volontaires

Prévu pour une durée de 3 ans, le programme Territoire Volontaires associe le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), France Volontaires et l'Agence nationale du Service Civique.

Les ambitions et objectifs du programme Territoire Volontaires

Ce programme est la déclinaison du service civique universel à l'échelle internationale. Le volontaire est toujours dans une démarche d'engagement destinée à aider les autres tout en vivant une expérience unique et enrichissante en s'engageant sur une mission à l'étranger.

Les objectifs se situent à 2 niveaux :

- pour le jeune : favoriser l'insertion sociale par une expérience internationale valorisable dans son curriculum vitae et son portefeuille de compétences ;
- pour la collectivité : répondre aux besoins de création et/ou de consolidation en matière de coopération régionale et internationale.

La province Sud programme l'envoi de deux **engagés Service Civique à l'International (SCI) et d'un Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) en début d'année 2024** avec un accompagnement au départ et au retour des jeunes.

Les durées d'engagement seront de :

- 8 mois pour les SCI incluant 1 mois de préparation, 6 mois en mission à l'étranger et 1 mois d'accompagnement au retour ;
- 12 mois en mission à l'étranger pour le VSI.

Le montage financier dont le budget est détaillé en pièce jointe :

Dans ce programme, sont pris en charge les frais suivants : une indemnité d'installation, une couverture sociale, un logement, une assistance rapatriement/responsabilité civile, les frais de transport et visas, des formations au départ et au retour des volontaires ... etc. ainsi qu'une indemnité mensuelle.

Le coût total du programme Territoire Volontaires est de 7 966 468 francs CFP dont le financement se répartit comme suit :

- la Délégation pour les relations avec la société civile et les partenariats (CIV) du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) : 29 % ;
- l'Agence du service civique : 16 % ;
- la province Sud : 55 % .

La participation financière de la province Sud sera de 4 347 733 francs CFP. Elle se décline comme suit :

- pour 2 engagés Service Civique à l'International (SCI) : 2 530 907 francs CFP ;
- pour 1 Volontaire de Solidarité Internationale (VSI) : 1 200 239 francs CFP ;
- 521 122 francs CFP de frais de gestion ;
- 95 465 francs CFP de coûts imprévus.

Les modalités de versement s'effectueront comme suit : 40 % à la signature de la convention

et 60 % au départ des 3 volontaires.

Les engagements de la province Sud :

La province Sud assure de par sa contribution au co-financement du programme pour les années 2023-2025 mais aussi à la mise en œuvre du projet en termes de construction des missions, de formation, de communication et d'évaluation.

Ainsi, la collectivité poursuit sa montée en compétences en matière de conception et de mise en œuvre de projets de volontariat international. Ce nouvel engagement assure également une continuité de l'offre de mobilité internationale pour le début de l'année 2024.

Les engagements du GIP FRANCE VOLONTAIRES :

FRANCE VOLONTAIRES assure un accompagnement de projet dans le cadre de la convention de la phase de rédaction des offres de mission à la phase d'évaluation du projet.

L'appui par FRANCE VOLONTAIRES et son réseau partenarial permet de construire et mettre en œuvre des missions de volontariat à l'international. Il inclut un volet de renforcement de capacités en matière de mobilisation de volontaires en collectif, ainsi qu'un second volet autour de la co-conception et du portage des missions de volontariat.

Les perspectives :

La province Sud pourra candidater à l'appel à manifestation d'intérêt 2024 de France Volontaires et ses partenaires en proposant un accompagnement et un co-financement aux communes de la province désireuses de s'initier à la mobilité internationale pour de nouvelles missions fin 2024 – début 2025.

A ce titre, il vous est proposé d'approuver la convention avec le GIP FRANCE VOLONTAIRES choisi qui est à la fois le seul opérateur dans la région Pacifique et le maître d'œuvre du dispositif.

Une présentation a été faite par Mme Carmella Fernandes Da Rocha.

Dans la discussion générale, M. Cuenot a demandé si ce dispositif a vocation à toucher davantage de jeunes. Mme Fernandes Da Rocha a répondu que l'objectif est d'évoluer non seulement en quantité, mais aussi de s'étendre à toutes les communes : lors de la campagne, un réel intérêt des équipes techniques, et des élus, a été constaté sur les communes de l'Ile des Pins et de Thio. De même sur Nouméa et le grand Nouméa, les jeunes sont très intéressés : de 30 à 50 jeunes ont participé aux réunions collectives sur Dumbéa et le Mont-Dore.

Mme Tiéoué a demandé si les jeunes sont affectés en priorité à des établissements publics, ou également au secteur privé. Mme Fernandes Da Rocha a indiqué qu'ils peuvent aller vers des établissements publics, mais également vers des associations ou des ONG internationales : l'objectif du réseau de France Volontaires est d'intervenir sur le secteur du développement durable. Les missions concernent l'éducation, l'accompagnement, la santé, l'environnement ou encore la gestion des risques.

Mme Tiéoué s'est interrogée sur le maillage qui pourrait exister entre ces jeunes volontaires et les PPIC médiateurs positionnés sur les communes, justement sur les actions de prévention liées à la santé ou à l'environnement à destination des populations. Mme Fernandes Da Rocha a confirmé que les jeunes développent des compétences lors de leurs contacts avec les professionnels, compétences qu'ils ramènent effectivement sur leur commune d'origine, ce qui a déjà été constaté avec certains d'entre eux.

M. Sao a souhaité savoir si les communes participeront au financement dès 2024, ou s'il

faudra faire des conventions avec chaque commune si elles veulent entrer dans le dispositif. Il a ajouté qu'il trouvait le dispositif très attractif, et a demandé lui aussi s'il allait s'étendre à plus de 4 ou 5 personnes par année, car ce nombre pourrait sembler limité au regard des envies qui seraient suscitées chez les jeunes. Enfin, il a souligné qu'il fallait mettre en valeur leur engagement.

M. Le Poul a répondu que, au vu des travaux préalables d'expérimentation, ce dispositif peut concerner les communes, notamment celle du Mont Dore, qui pourrait intégrer le dispositif, même si elle n'a pas donné suite dans l'immédiat à une convention spécifique avec France Volontaires. Le dispositif concerne déjà la Nouvelle-Calédonie qui envoie des jeunes en mission.

Examen du projet de délibération :

Article 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuénot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, M. Petelo Sao, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Commission de la culture :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Veylma Falaeo, Mme Inès Kouathe, M. Lionel Paagalua, M. Petelo Sao, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele).

Commission JSL :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathe, M. Alesio Saliga et M. Petelo Sao).

- **Rapport n° 53235-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 35-2022/APS du 25 mai 2022 instituant un dispositif d'accès en ligne à des activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mouv' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS*

Le dispositif Clic & mouv déployé par la province Sud le 1er mars 2023 dans le cadre de sa politique jeunesse, agit de manière très positive à la fois sur le développement et l'accès aux pratiques sportives et culturelles (développement des pratiques, encadrement, accès aux équipements, engagement parental, transport, offres). Neuf mois après son lancement, le nombre d'élèves connectés à la plateforme est de 7 000 (soit 45% des 15 000 effectifs concernés). Ce chiffre est positif au regard de cette première saison et des dispositifs similaires déployés dans d'autres communes et départements de l'hexagone.

A ce jour, près de 1800 élèves ont pu financer leurs activités grâce à leur portemonnaie de 15 000 frs. Pour les jeunes ne l'ayant pas encore utilisé, la barrière du transport et du numérique reste un frein à la consommation d'activités associée à un manque d'engagement des parents. Des mesures d'aides et d'accompagnement des jeunes ont été déployées telles que les permanences dans les quartiers, les interventions au sein des établissements scolaires. D'autres solutions structurelles sont en cours de réflexion afin de donner accès à un plus grand nombre aux activités.

En réponse aux besoins exprimés par les familles mais aussi au regard des enjeux de société en matière d'inclusion sociale et d'épanouissement de la jeunesse, il est proposé d'étendre le dispositif aux jeunes :

- **âgés de 16 et 17 ans** dont la pratique d'activité physique quotidienne diminue avec l'âge selon le baromètre santé. Et inversement, le temps d'écran facteur de sédentarité augmente avec l'âge avec 77 % des 16-18 ans. Cette mesure n'entrera en vigueur qu'à partir du 11

février 2024 ;

- **âgés de 5 à 10 ans uniquement pour accéder aux offres d'activités durant la période de vacances scolaires estivales.** Cette mesure permettrait de redonner du pouvoir d'achat aux familles de classe moyenne en bénéficiant de l'aide financière dispensée par le dispositif Clic & mov' et d'occuper les jeunes souvent livrés à eux-mêmes durant cette période.

Les débats ayant porté également sur le projet de délibération suivant, ils sont repris à l'identique dans le rapport des commissions conjointes JSL/Culture du même jour :

- **rapport n° 77254-2022/3-ACTS** : projet de délibération modifiant les conditions d'habilitation des organismes adhérents au dispositif d'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques dénommé « Clic & mov' » au bénéfice des jeunes de la province Sud – *délibération BAPS.*

Une présentation a été faite par Mme Suzelle Wilson.

Le travail réalisé par la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) dans le cadre du dispositif Clic & mov' a été salué par plusieurs élus, notamment M. Sao, Mme Tripodi, Mme Julé, Mme Tiéoué, Mme Suve et Mme Wateou.

Dans la discussion générale, M. Sao a remercié les services pour le bilan à mi-parcours sur le dispositif, et a fait un lien avec l'enquête Bien dans mes claquettes, dont les retours avaient été particulièrement attendus dans les collèges. Il a fait part de plusieurs interrogations, dans l'optique initiale du projet Milkman et de la lutte contre la délinquance, sur :

- *la prédominance des activités sportives, avec des associations qui captent jusqu'à 83 % des effectifs, et la possibilité de faire évoluer l'offre culturelle ;*
- *la capacité à mesurer le taux d'inscription durable dans un club, suite à quelques séances d'initiation, ainsi que la possibilité de s'inscrire avec l'aide d'un montant de 15 000 francs CFP;*
- *la vigilance pour éviter que le portefeuille Clic & mov' ne serve à payer les licences dans certains clubs ;*
- *la perspective d'ouvrir à la tranche des 5/10 ans, qui s'éloignerait de l'objectif qui consistait à occuper les jeunes et leur éviter de tomber dans l'oisiveté et la délinquance : selon lui, cette tranche d'âge pourrait éventuellement bénéficier d'un autre dispositif ; en outre, l'argument de lutte contre la vie chère ne correspond pas à l'objectif principal.*

Par ailleurs, M. Sao s'est dit favorable à l'ouverture aux 16/17 ans, qui représentent la tranche d'âge la plus sensible, nécessitant un accompagnement dédié. Enfin, il a rappelé les difficultés induites par la transition numérique et a souhaité savoir à combien était évaluée la fabrication des cartes de crédit dédiées à Clic & mov'.

M. Brial a indiqué qu'il s'agissait de faire bouger les mentalités, et donc de toucher autant les familles que les associations. Tout en confirmant que l'objectif principal restait lié au modèle islandais de lutte contre la délinquance, il a répondu que :

- *le secteur sportif s'étant professionnalisé, il faut à présent structurer et faire évoluer les associations artistiques et culturelles ;*
- *l'évolution du nombre d'inscriptions pérennes dans les clubs se verrait par le biais des résultats de l'enquête Bien dans mes claquettes, qui permettrait de comparer les taux de participation à plusieurs années d'intervalle ; une autre approche pourrait se baser sur un panel parmi les jeunes qui utilisent leur portefeuille numérique pour voir s'ils poussent plus loin leur démarche ;*
- *l'élargissement du dispositif aux 5/10 ans apporte une réponse aux attentes des familles de classe moyenne, d'enfants non-boursiers, pour les inscriptions aux activités lors des vacances scolaires, y compris les centres de vacances et de loisirs (CVL).*

M. Bergery a expliqué par ailleurs que 21 000 cartes allaient être imprimées et distribuées dans les collèges à la rentrée, pour un budget compris entre 5 et 6 millions de francs CFP. Les

années suivantes, seules les cartes des nouveaux bénéficiaires seront éditées.

Sur la partie statistique, Mme Wilson a indiqué que les jeunes testaient de nouvelles activités lors de plusieurs séances avant de s'engager. Les clubs s'efforcent de s'adapter au forfait de 15 000 francs CFP, y compris des sports dit élitistes, comme l'équitation ou le golf, avec pour objectif d'occuper les jeunes. C'est d'ailleurs aussi pour cette raison qu'il est proposé d'ouvrir le dispositif aux 5/10 ans, et aux 16/17 ans, avec des offres à venir cet été. Un point sur le taux d'inscriptions durables pourra être fait par la suite. Enfin, elle a mentionné le football club de Païta qui a monté 2 équipes féminines en U11 et U15 grâce à Clic & mouv', avec une augmentation des effectifs de 72 adhérents.

Mme Tripodi a mis l'accent sur l'engagement de la province envers ses jeunes, puisque 3 délibérations leur sont dédiées ce même jour. La réussite de Clic & mouv' repose également sur le travail des services, mais aussi des élus qui en sont des relais importants.

Quant à l'élargissement du dispositif, elle le trouve pertinent, car dans le modèle islandais, on commence dès 6 ans, afin que ces pratiques deviennent habituelles.

S'agissant de l'écart entre les pratiques sportives et culturelles, il était prévu, car l'ouverture au secteur artistique est une spécificité locale, comparé à d'autres dispositifs dans l'hexagone, plus portés sur le sport. Elle a appelé à une meilleure symbiose entre les collectivités, en invitant les élus à intervenir dans leurs communes respectives afin de faciliter la mise à disposition de locaux : en effet, c'est souvent le manque d'espaces qui fait défaut aux ateliers artistiques et culturels.

Mme Julié est revenue sur les résultats de l'enquête Bien dans mes claquettes, et sur l'impact que les chiffres avaient eu sur ceux qui sont au contact des jeunes. Elle a proposé de lier plus souvent, lors des présentations, les 2 dispositifs, afin de valoriser les actions de la province, comme par exemple les subventions pour l'accompagnement à la scolarité, ou Clic & mouv' qui est une réponse parmi d'autres. Cela éviterait également le sentiment de culpabilité et l'impression que rien n'est fait pour les jeunes.

Elle s'est dite favorable à l'extension aux 5/10 ans, dans la mesure où ils prennent de bonnes habitudes dès le plus jeune âge. Elle aurait même souhaité que cela perdure toute l'année, et a demandé si le dispositif serait cumulable avec l'aide accordée aux boursiers, ce qui a été confirmé par M. Bergery.

Enfin, elle a demandé à connaître l'évolution du nombre de licenciés sur les années à venir, ce qui constitue un bon indicateur de la pratique sportive durable : M. Le Poul a confirmé que le suivi des licenciés était fait par club et par commune et pourrait être communiqué.

Au sujet des résultats de l'enquête, M. Brial a convenu qu'ils pouvaient être choquants, pour autant, le but n'est pas de faire culpabiliser, mais de favoriser des prises de conscience et de permettre de coordonner des politiques chirurgicales, adaptées aux particularités de quartiers ou d'établissements. Il a confirmé qu'il est important de communiquer sur le lien entre Bien dans mes claquettes et Clic & mouv'.

Au sujet de l'élargissement aux 5/10 ans, Mme Tiéoué a fait valoir que dans certaines communes, les jeunes sont éloignés des centres d'activités, parfois jusqu'à 45 kilomètres, ce qui fait que les enfants de 5/10 ans seraient un bon public pour des associations, dès lors que celles-ci respecteraient les critères de la délibération, pour bénéficier de ce dispositif, pas uniquement dans le sport. L'article 8 notamment conditionne l'encadrement par des personnes qualifiées et diplômées : dans le secteur culturel, certaines associations interviennent dans le domaine des échanges générationnels, et pourraient faire aussi des plantations de pandanus, qui serviraient pour le tressage. De même pour les 16/17 ans qui sont également éloignés du centre.

Elle a par ailleurs rappelé que la province Sud a participé au financement des Maisons communes, qui pourraient servir à accueillir les enfants.

Enfin, elle a terminé en indiquant qu'elle espérait que les inscriptions ne poseraient pas de difficultés.

Mme Suve s'est dite rassurée en considérant les 2 dispositifs examinés. Avec Territoire Volontaires, elle a souligné l'importance de la montée en compétences, et donc en estime de soi et en confiance. Avec Clic & mouv', il s'agit davantage du développement des aptitudes des enfants, et pas seulement de l'intellect. Selon elle, la combinaison des aptitudes et des compétences permet aux enfants de bien appréhender la dimension dans laquelle ils évoluent, et cela, quel que soit le dispositif choisi.

D'autre part, elle a identifié tout un secteur artistique qui se structure et se dynamise, en

réponse à une demande : il lui semble primordial que l'accès soit simplifié, ce que les élus peuvent faciliter en diffusant un maximum d'informations.

Mme Wateou a mis en avant l'aspect positif de ces activités, qui montrent la jeunesse en la valorisant. Afin de mettre en cohérence les différents dispositifs provinciaux, elle a proposé que dans le cadre du Service national universel (SNU), les jeunes, d'une tranche d'âge qui à une année près pourraient être un public cible, puissent profiter d'une bonification sur le crédit alloué et ainsi continuer les activités sportives qu'ils pratiquent dans le cadre du programme SNU.

M. Brial a répondu qu'un amendement pourrait passer en ce sens en assemblée de la province Sud (APS).

Examen du projet de délibération :

Article 1 à 3 : Avis favorable des commissions, sans observation.

Au nom du groupe l'Eveil océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ces articles.

Commission BFP :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Guy-Olivier Cuenot, M. Jean-Gabriel Favreau, M. Briec Frogier, Mme Françoise Suve, Mme Ithupane Tiéoué et M. Julien Tran Ap).

Au nom du groupe l'Eveil océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte.

Commission de la culture :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Inès Kouathé, M. Lionel Paagalua, Mme Christiane Saridjan-Verger, Mme Léa Tripodi et Mme Aniseta Tufele).

Au nom du groupe l'Eveil océanien, Mme Veylma Falaeo et M. Petelo Sao se sont abstenus au vote de ce projet de texte.

Commission JSL :

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Inès Kouathé et M. Alesio Saliga).

Au nom du groupe l'Eveil océanien, M. Petelo Sao s'est abstenu au vote de ce projet de texte.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 10 heures 15.

Le président de la commission
de la jeunesse, des sports et des loisirs



Jean-Gabriel Favreau